



R-co 4Change Human Values

Rapport annuel

31 décembre 2019

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Table des matières | 2 |
| 1. Informations générales | 4 |
| 1.1 Acteurs | 4 |
| 1.2 Personnes responsables du rapport annuel | 4 |
| 1.3 Attestation des personnes responsables du rapport annuel | 5 |
| 1.4 Responsable du contrôle des comptes | 5 |
| 2. Caractéristiques principales de l'OPC | 6 |
| 2.1 Objectif de gestion | 6 |
| 2.2 Profil de risque et de rendement | 6 |
| 2.3 Catégories de parts | 7 |
| 3. Compte-rendu d'activité | 8 |
| 3.1 Performances du 01/01/2019 au 31/12/2019 | 8 |
| 3.2 Commentaire de gestion | 8 |
| 4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue | 10 |
| 4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice | 10 |
| 4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice | 10 |
| 4.3 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés | 10 |
| 4.4 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et TRS | 10 |
| 4.5 Risque global | 10 |
| 5. Informations réglementaires | 11 |
| 5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients | 11 |
| 5.1.1 Politique de sélection des intermédiaires | 11 |
| 5.1.2 Politique d'exécution des ordres | 12 |
| 5.1.3 Evaluation et notation des intermédiaires | 12 |
| 5.1.4 Dispositif de contrôle | 13 |
| 5.1.5 Meilleure Sélection et contrôle des prestataires fournisseurs de recherche | 13 |
| 5.2 Critères ESG et Transition énergétique / Article 173 | 14 |
| 5.3 Exercice des droits de vote | 14 |
| 5.3.1 Politique de vote | 14 |
| 5.3.2 Exercice des droits de vote | 15 |
| 5.4 Politique de rémunération | 15 |
| 6. Certification du commissaire aux comptes | 18 |
| 7. Comptes annuels | 22 |
| 7.1 Bilan au 31 décembre 2019 en EUR | 22 |
| 7.1.1 Bilan actif | 22 |
| 7.1.2 Bilan passif | 23 |
| 7.1.3 Hors-bilan | 24 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 7.2 | Compte de résultat au 31 décembre 2019 en EUR | 24 |
| 8. | Annexes aux comptes annuels | 25 |
| 8.1 | Règles et méthodes comptables | 25 |
| 8.1.1 | Règles d'évaluation des actifs | 25 |
| 8.1.2 | Frais de gestion | 27 |
| 8.1.3 | Affectation des sommes distribuables | 28 |
| 8.2 | Evolution de l'actif net au 31/12/2019 en EUR | 29 |
| 8.3 | Compléments d'information | 29 |
| 8.3.1 | Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers | 29 |
| 8.3.2 | Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan | 30 |
| 8.3.3 | Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan | 30 |
| 8.3.4 | Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan | 30 |
| 8.3.5 | Créances et dettes: ventilation par nature | 31 |
| 8.3.6 | Capitaux propres | 31 |
| 8.3.7 | Frais de gestion | 31 |
| 8.3.8 | Engagements reçus et donnés | 31 |
| 8.3.9 | Autres informations | 31 |
| 8.3.10 | Tableau d'affectation des sommes distribuables | 32 |
| 8.3.11 | Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices | 33 |
| 8.3.12 | Inventaire en EUR | 34 |

1. Informations générales

R-co 4Change Human Values est un FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management Europe
Société en commandite simple
29, avenue de Messine
75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel
Société en commandite simple
29, avenue de Messine
75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

Le dépositaire a délégué la fonction de conservation des titres financiers étrangers au Conservateur The Bank of New York Mellon SA/NV (Belgique).

Sous délégué de gestion comptable

CACEIS Fund Administration
1-3 place Valhubert
75013 PARIS

1.2 Personnes responsables du rapport annuel

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Rothschild & Co Asset Management Europe.

| | |
|--|-----------------------|
| Rothschild & Co Asset Management Europe | Pierre Baudard |
| Société de gestion | Associé-Gérant |

1.3 Attestation des personnes responsables du rapport annuel

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Paris, le 1^{er} juillet 2020

Valérie Burkhard
Managing Director

Pierre Baudard
Associé-Gérant

1.4 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés
Signataire: Olivier Galienne
185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de gestion, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice Stoxx 600® DR (C) dividendes réinvestis, en mettant en œuvre une approche d'investissement socialement responsable.

Le FCP place les critères extra-financiers au cœur de sa sélection de valeurs et prête une attention particulière au respect du droit humain et à l'intégration des challenges sociétaux dans les stratégies des entreprises. La sélection de valeurs privilégie les sociétés qui démontrent, selon l'analyse de la société de gestion, les meilleures pratiques en matière de traitement de l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles elles interagissent; notamment leurs fournisseurs, leurs salariés et leurs clients. Ainsi, l'objectif de l'OPCVM est de concilier performance financière et respect d'un principe éthique, celui du respect de la personne humaine et de sa dignité.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence retenu est l'indice Stoxx 600® DR (C) calculé en euro et dividendes réinvestis (code Bloomberg SXXR Index).

Le Stoxx 600® DR (C) est un indice de référence des actions couvrant l'Europe entière calculé par Stoxx Limited et regroupe les 600 principales capitalisations européennes.

Cet indice est disponible sur le site Internet www.stoxx.com.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Cet OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

2.2 Profil de risque et de rendement

Néant.

2.3 Catégories de parts

Le FCP possède une catégorie de part: La part C.

| Parts | Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Souscription Initiale |
|----------|--------------|--------------------------------------|-------------------|-------------------------|---|
| C EUR | FR0012383743 | Capitalisation | Euro | Tous souscripteurs | 1 part (Valeur liquidative d'origine d'une part: 1 000,00 euros) |

Les souscriptions ultérieures pourront se faire en part ou en décimale de part, le cas échéant.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 01/01/2019 au 31/12/2019

| | Performance absolue | Performance relative à l'indice de référence |
|----------------------------------|---------------------|--|
| R-Co 4Change Human Values part C | +25,50% | +26,20% |

Note: Les performances passées ne préjugent pas sur les résultats futurs de l'OPC.

3.2 Commentaire de gestion

Contrairement à 2018, les marchés d'actions mondiaux se sont inscrits en forte hausse en 2019, l'Eurostoxx enregistrant +26,1% de progression (dnr). Pourtant, l'exercice a été marqué par une escalade continue du conflit commercial sino-américain, par les attermoissements autour du Brexit et un ralentissement assez marqué de l'économie mondiale, qui devrait s'inscrire à 3% après 3,6% l'année précédente. Mais les banques centrales ont, tout au long de la période, envoyé des signaux positifs aux marchés en poursuivant une politique monétaire accommodante, justifiée par le ralentissement économique et l'absence de tensions inflationnistes. Les rendements obligataires se sont effondrés et les prix de l'or se sont redressés sous l'effet de la quête d'actifs sûrs par les investisseurs confrontés aux incertitudes politiques et au ralentissement de la croissance mondiale: la dette d'Etat est passée en territoire négatif pour l'Allemagne (jusqu'au 30 ans) et dans la plupart des pays européens jusqu'au 10 ans. Dans les derniers jours de l'année, l'apaisement des tensions commerciales avec la signature d'un accord de phase 1 et l'obtention d'une majorité par Boris Johnson au RU a permis une légère remontée des taux.

C'est donc une année pendant laquelle les marchés obligataires et boursiers n'étaient pas en phase, mais tous les deux soutenus par d'abondantes liquidités et un cadre favorable dus au travail des banques centrales. Par ailleurs, la Chine a poursuivi son plan de relance, l'Allemagne s'est de son côté résolu à venir en aide à son économie éprouvée par le conflit commercial.

En termes de performance sectorielle, les valeurs de croissance et les secteurs impactés positivement par la baisse aux taux ont largement sur-performé, avec en tête la technologie (+40,0%), la construction (+34,4%) et les biens de consommation (31,9%). A l'opposé, les télécommunications (0%) ont souffert de la baisse des rendement obligataires et le pétrole (+8,5%) des variations du brut. A noter également une meilleure performance des grandes capitalisations par rapport aux valeurs de taille plus réduite.

Politique de gestion

En termes de performance, la sélection d'actions a évolué globalement en ligne avec son indice de référence. Ont joué positivement les valeurs financières et notamment Crédit Agricole, Banca Intesa et KBC, les valeurs de la technologie avec ASML, Ingenico et Atos et les produits de base avec CRH, DSM et Linde. A l'inverse, la surpondération en valeurs des télécommunications a pesé, avec notamment Deutsch Telekom et Telefonica. La faible exposition aux valeurs de services publics et la présence de Red Electrica en portefeuille a été défavorable à la performance, malgré la présence en d'Enel. Enfin, la sous-pondération de valeurs de consommation non cyclique, qui se sont particulièrement bien comportées dans ce contexte, a également pesé.

Dans les principaux mouvements, en terme sectoriel, dans la finance, BBVA, Coface et Scor ont été soldées au profit de KBC et d'un renforcement d'Axa et de Crédit Agricole. Pour les industrielles, Deutsche Post et Siemens ont été cédées au profit de Saint-Gobain et Rockwool. De même, Deutsche Telekom et Lagardère ont été cédées au profit de SES et Vodafone dans les télécommunications et Ingenico et Nokia ont été vendues au profit d'Atos et Ericsson pour les valeurs technologiques.

Des difficultés dans l'orientation de l'activité nous ont également fait vendre Hugo Boss (retard dans la réorganisation) et que Sodexo. Enfin, à noter l'entrée en portefeuille d'Henkel et d'Inditex pour les biens de consommation non cyclique.

En fin de période, l'indice de référence du fonds a été modifié, passant de l'Eurostoxx au Stoxx600 Europe. Le portefeuille a donc été remanié en conséquence. Les lignes suivantes ont été vendues: Elixior, Accor, Legrand, Philips et Biomérieux au profit de Lonza, Barry Callebaut, John Wood et DCC.

Actif et performances

Au 31 décembre 2019, l'actif de R-CO 4CH HUMAN VALUE est de 6,4 millions d'euros à comparer à 5,7 millions d'euros au 31/12/2018.

La VL est de 1248,88 en progression de 25,5%, à comparer avec une variation de l'indice de référence de 26,1% (Eurostoxx NDR du 31/12/2018 au 30/12/2019 et Stoxx600 NDR du 30/12/2019 au 31/12/2019).

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Néant.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

| ISIN | Titres | En euros |
|--------------|--------------------|----------------|
| FR0007442496 | R-CO COURT TERME C | 2 443 536,07 € |
| FR0000120966 | SOCIETE BIC | 165 338,22 € |
| FR0000051732 | ATOS | 163 087,42 € |
| DE000LEG1110 | LEG IMMOBILIEEN AG | 124 090,28 € |

Table 2. Ventes

| ISIN | Titres | En euros |
|--------------|--------------------|----------------|
| FR0007442496 | R-CO COURT TERME C | 2 443 536,07 € |
| FR0000120966 | SOCIETE BIC | 165 338,22 € |
| FR0000051732 | ATOS | 163 087,42 € |
| DE000LEG1110 | LEG IMMOBILIEEN AG | 124 090,28 € |

4.3 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Cet OPC n'a pas utilisé au cours de l'exercice les techniques de gestion efficace de portefeuille.

4.4 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et TRS

L'OPC n'a pas eu, au cours de l'exercice, recours à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension et des TRS.

4.5 Risque global

Méthode de calcul du risque global: Méthode du calcul de l'engagement.

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

Conformément à la réglementation, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place une Politique de sélection de ses intermédiaires et d'exécution des ordres.

En tant que prestataire de services d'investissements habilité à délivrer le service de gestion de portefeuille et la gestion d'OPC, Rothschild & Co Asset Management Europe a l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients ou de l'OPC.

A ce titre, Rothschild & Co Asset Management Europe a instauré une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent les services, en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite.

La présente politique s'applique aux catégories d'instruments financiers suivants:

- Les actions et valeurs assimilées,
- Les produits de taux,
- Les instruments financiers à terme, les OPC et le change.

5.1.1 *Politique de sélection des intermédiaires*

Rothschild & Co Asset Management Europe n'exécute pas ses ordres (résultant des décisions d'investissement) directement mais a recours à des intermédiaires. Rothschild & Co Asset Management Europe doit prendre toutes les mesures nécessaires pour sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution connue permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Rothschild & Co Asset Management Europe a instauré un Comité en charge de l'autorisation des intermédiaires pour sélectionner les intermédiaires les plus à même de fournir le meilleur résultat dans l'exécution des ordres, en tenant compte notamment des facteurs suivants, par ordre d'importance:

- La rapidité d'exécution;
- Le prix de l'instrument financier;
- Le coût global de la réalisation de l'ordre;
- La probabilité d'exécution de l'ordre et le règlement;
- La taille de l'ordre;
- La nature de l'ordre (limite, à tout prix, au marché);
- Les places de marchés accessibles;
- La qualité du back office (notamment le traitement des ordres, le reporting, etc.).
- Toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

5.1.2 Politique d'exécution des ordres

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en œuvre une politique d'exécution afin de permettre à ses clients d'obtenir avec régularité le meilleur résultat possible pour l'exécution de leurs ordres, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Afin de s'assurer du respect de l'intérêt exclusif des investisseurs et de leur traitement équitable tout au long du processus de traitement des ordres, les services concernés de Rothschild & Co Asset Management Europe mettent en œuvre notamment les procédures suivantes:

- Les ordres sont systématiquement horodatés et pré-affectés, même en cas de groupage d'ordres
- Les ordres sont exécutés exclusivement auprès d'intermédiaires préalablement agréés et évalués selon les critères définis;
- Après exécution, l'affectation des ordres est automatique en fonction de l'ordre initial;
- Lorsque l'exécution est partielle, l'allocation est faite systématiquement au prorata des ordres initiaux;
- Une piste d'audit archive et horodate chaque étape du processus.

En cas d'instruction spécifique du client (RTO/Conseil), Rothschild & Co Asset Management Europe peut être exonéré de prendre tout ou parties des mesures prévues dans le cadre de sa politique de meilleure exécution.

5.1.3 Evaluation et notation des intermédiaires

Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place un dispositif de surveillance de ses dispositifs de réception-transmission d'ordres et d'exécution d'ordres.

Les évaluations sont réalisées chaque semestre lors du Comité de Notation des Intermédiaires.

Une notation de la qualité d'exécution est préalablement attribuée par la table de négociation, qui est le reflet du suivi de la Best Execution réalisée en premier niveau.

Le Comité analyse les éléments suivants:

- La qualité et la rapidité des transactions par intermédiaires et par catégorie d'instruments financiers. Cette évaluation est effectuée à partir d'un rapport d'analyse quotidien des délais de traitement, prix exécution, données VWAP,
- Les incidents,
- La contractualisation et spécialement les accords particuliers conclus avec l'intermédiaire (rabais, remises, avantages...) et les potentiels conflits d'intérêts.
- Le dispositif de contrôle de l'exécution: le service de contrôle permanent de 2ème niveau de Rothschild & Co Asset Management Europe présente les résultats de ces contrôles sur l'exécution et la sélection des intermédiaires, Le suivi du budget du compte Recherche.
- Tous évènements susceptibles d'avoir un impact sur le dispositif d'exécution de Rothschild & Co Asset Management Europe.

En conclusion de ces données, le Comité valide la notation des intermédiaires afin de décider de la poursuite ou de la clôture de la relation commerciale existante en fonction de:

- La qualité et la fiabilité des exécutions (prix, suivi de l'ordre, rapidité, fiabilité);

- La qualité de l'information et la qualité de la relation commerciale;
- La qualité de traitement de dépouillement des ordres (rapidité, taux de fiabilité).

5.1.4 Dispositif de contrôle

Des contrôles sont réalisés régulièrement selon les procédures en vigueur pour vérifier le respect des critères définis. Les résultats des tests sont intégrés dans une évaluation des risques réalisée au sein de la société et incluse au niveau du groupe Rothschild & Co.

La présente Politique et les dispositifs en matière de réception, transmission et exécution d'Ordres sont revus au moins une fois par an ou chaque fois qu'un changement significatif intervient dans le dispositif mis en place par Rothschild & Co Asset Management Europe.

Une version à jour de la présente Politique est disponible sur le site internet de Rothschild & Co Asset Management Europe.

5.1.5 Meilleure Sélection et contrôle des prestataires fournisseurs de recherche

En application de la réglementation, Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent le service de recherche en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite.

Les frais de recherche sont supportés différemment en fonction des services de gestion:

- Pour la gestion sous mandat, les frais de recherche sont exclusivement supportés par Rothschild & Co Asset Management Europe;
- Pour la gestion collective, les frais de recherche sont intégrés dans les frais de transactions et crédités sur un compte de Commissions de Courtage Partagé (CSA/RPA).

La politique de sélection et d'évaluation de la recherche utilisée dans le cadre des prestations rendues prend en compte des critères liés notamment à:

- La qualité de l'analyse / qualité de la recherche (notation, etc.);
- L'aide à la rencontre avec les entreprises;
- Les spécialisations sectorielles et géographiques;
- La personnalisation des analyses ;
- Le coût.

Une revue régulière des fournisseurs de recherche est effectuée sur la base des critères suivants:

- Les classements de place;
- Les commentaires du métier;
- L'analyse de la qualité; Le prix de chaque prestation.

Une convention est signée avec chaque prestataire.

5.2 Critères ESG et Transition énergétique / Article 173

R-Co 4CH Human Values respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management Europe dont les grands principes sont :

- Le respect d'un ensemble d'exclusions
- L'intégration de critères ESG dans la gestion du fonds :
 - o calcul et pilotage de la note ESG du portefeuille
 - o calcul de l'intensité carbone du portefeuille
- Une politique d'engagement qui s'exprime à différents niveaux au sein de la société de gestion à travers un dialogue avec nos participations sur les thématiques ESG, l'exercice de nos droits de vote en lien avec des considérations ISR, la signature des UNPRI par Rothschild & Co Asset Management Europe et notre participation à des projets d'engagement (avec des ONG).

Les principales sources d'informations utilisées sont :

- MSCI ESG Research, qui nous fournit l'essentiel des données utilisées en matière de notation ESG et de calcul carbone
- Institutional Shareholder Services (ISS) pour l'exercice des droits de vote

Sur l'exercice 2019, R-Co 4CH Human Values respecte les principes de notre politique ESG et fait apparaître une note de 8.22 sur 10 au 31/12/2019. Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet.

5.3 Exercice des droits de vote

5.3.1 Politique de vote

Notre politique de vote couvre la zone Europe et nous privilégions les sociétés dont la capitalisation est supérieure à 350 millions €. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre les valeurs actions européennes détenues dans les OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management Europe. Afin de répondre à la politique ESG que nous suivons, nous pouvons également exercer nos droits votes à toutes les autres valeurs actions européennes détenues dans nos OPC, si ceux-ci l'exigent. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer des droits de votes de façon exceptionnelle:

- lors d'une augmentation de capital défensive si la société fait l'objet d'une OPA
- par décision d'un gérant ou d'un client
- à la demande ou une contrainte ESG

Les Etats-Unis sont partiellement couverts, quand la participation n'implique aucun surcoût pour RAM. Le reste du monde, et certains pays européens (Danemark et Suisse) ne sont pas couverts en raison du coût élevé induit par la connaissance, l'analyse et l'exercice des résolutions. Nous n'exerçons pas non plus nos droits de vote lorsque:

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse

- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC

5.3.2 Exercice des droits de vote

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services. Les recommandations les plus importantes peuvent être étudiées par nos analystes et traitées afin de favoriser les investisseurs. Les décisions prises sont communes à tous nos OPC.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises)

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet https://am.be.rothschildandco.com/stock/lib/ESG/20190709_Rapport%20ESG.pdf

5.4 Politique de rémunération

La politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management Europe (R&Co AM Europe) est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Europe reposent sur les principes suivants :

Gérants de fonds, gestionnaires financiers

- Les performances sont tout d'abord mesurées au niveau de l'équipe à laquelle ils appartiennent.
- Les performances sont évaluées dans la mesure du possible en comparaison par rapport à la concurrence ou par rapport à des indices de comparaison.
- Les performances relatives sont évaluées de manière qualitative sur une longue période.

- En cas de commission de surperformance, il n'y a pas de lien entre le montant de la commission de surperformance facturable et le montant de la rémunération variable des gestionnaires.

Commerciaux institutionnels et distributeurs

- Les performances sont également évaluées en termes de contribution aux objectifs alloués à l'équipe à laquelle ils appartiennent. Elles ne sont jamais déclinées ni par client ni par produit.

Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des rémunérations Groupe qui se tient début décembre, les enveloppes de bonus et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants ⁽¹⁾)
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché...)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques

(1): Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou OPCVM 5, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée leur sont appliquées

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM Europe et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild & Co SCA.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM Europe est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, après prise de rendez-vous auprès du service des Ressources Humaines.

- Au titre de l'année 2019, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM Europe sont les suivants :

| | Nombre de collaborateurs | Rémunération totale | Rémunération fixe | Rémunération variable |
|---|--------------------------|---------------------|-------------------|-----------------------|
| Population totale | 159 | 16,08 | 11,78 | 4,30 |
| Population régulée au titre de AIFM / UCITS | 44 | 6,71 | | |
| Dont gérants et analystes | 33 | 4,92 | | |
| Dont autre population régulée | 11 | 1,79 | | |

6. Certification du commissaire aux comptes

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
91190 Evry-Courcouronnes

R-CO 4 CHANGE HUMAN VALUES (EX MARTIN MAUREL VALEURS HUMAINES)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Rothschild & Co Asset Management Europe

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux porteurs de parts du FCP R-CO 4 CHANGE HUMAN VALUES (EX MARTIN MAUREL VALEURS HUMAINES),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-CO 4 CHANGE HUMAN VALUES (EX MARTIN MAUREL VALEURS HUMAINES) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société par actions simplifiée au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris de France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
912 028 943 RCS Nanterre
TVA : FR 02 912 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du [présent rapport](#).

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous [n'exprimons](#) pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la [capacité](#) du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas [échéant](#), les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 17 avril 2020.

Paris La Défense, le 17 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

7. Comptes annuels

7.1 Bilan au 31 décembre 2019 en EUR

7.1.1 Bilan actif

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|---------------------|---------------------|
| Immobilisations nettes | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers | 6 430 564,40 | 5 516 834,87 |
| Actions et valeurs assimilées | 6 136 597,92 | 5 397 148,67 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 6 136 597,92 | 5 397 148,67 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| <i>Titres de créances négociables</i> | 0,00 | 0,00 |
| <i>Autres titres de créances</i> | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 293 966,48 | 119 686,20 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et <u>équivalents</u> d'autres pays | 293 966,48 | 119 686,20 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 124 288,61 | 2 566,08 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 124 288,61 | 2 566,08 |
| Comptes financiers | 13 676,68 | 186 585,94 |
| Liquidités | 13 676,68 | 186 585,94 |
| Total de l'actif | 6 568 529,69 | 5 705 986,89 |

7.1.2 Bilan passif

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|---------------------|---------------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 6 329 104,12 | 5 769 742,49 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | 21 996,90 | -175 180,43 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | 85 602,91 | 99 319,91 |
| Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net) | 6 436 703,93 | 5 693 881,97 |
| Instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 131 825,76 | 12 104,92 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 131 825,76 | 12 104,92 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| Total du passif | 6 568 529,69 | 5 705 986,89 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

7.1.3 Hors-bilan

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------|------------|
| Opérations de couverture | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| Autres opérations | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

7.2 Compte de résultat au 31 décembre 2019 en EUR

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 176 605,18 | 194 577,71 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| Total (1) | 176 605,18 | 194 577,71 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 278,74 | 556,11 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| Total (2) | 278,74 | 556,11 |
| Résultat sur opérations financières (1 - 2) | 176 326,44 | 194 021,60 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 87 127,55 | 95 328,91 |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 89 198,89 | 98 692,69 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -3 595,98 | 627,22 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 85 602,91 | 99 319,91 |

8. Annexes aux comptes annuels

8.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO. La durée de l'exercice est de 12 mois.

8.1.1 Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrés dans des comptes "différences d'estimation".

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

8.1.1.1 Dépôts

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

8.1.1.2 Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

8.1.1.3 Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

8.1.1.4 Titres de créances négociables

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an: Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an: Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (STAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

8.1.1.5 OPC détenus

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

8.1.1.6 Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique "créances représentatives des titres reçus en pension" pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique "créances représentatives de titres prêtés" à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique "titres empruntés" pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique "dettes représentatives de titres empruntés" pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

8.1.1.7 Instruments financiers à terme

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

- Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

- **Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

- **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

8.1.2 Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC du groupe Rothschild Martin Maurel est de 1,5% TTC. Le taux appliqué sur la base de l'AN hors opc est de 1.5% et le taux appliqué de l'AN global est de 1.45%.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

8.1.3 Affectation des sommes distribuables

8.1.3.1 Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le **résultat**: le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.
- Les **Plus et Moins-values**: les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

8.1.3.2 Modalités d'affectation des sommes distribuables

| Sommes Distribuables | Part |
|--|----------------|
| Affectation du résultat net | Capitalisation |
| Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés | Capitalisation |

8.2 Evolution de l'actif net au 31/12/2019 en EUR

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actif net en début d'exercice | 5 693 881,97 | 6 601 292,27 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 1 943 030,59 | 889 083,72 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -2 541 241,41 | -774 170,52 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 294 077,81 | 212 283,25 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -237 911,56 | -347 524,16 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Frais de transactions | -35 381,09 | -39 718,59 |
| Différences de change | 1 989,63 | -1 354,64 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 1 229 059,10 | -944 702,05 |
| Différence d'estimation exercice N | 737 341,95 | -491 717,15 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | 491 717,15 | -452 984,90 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Différence d'estimation exercice N | 0,00 | 0,00 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 89 198,89 | 98 692,69 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| Actif net en fin d'exercice | 6 436 703,93 | 5 693 881,97 |

8.3 Compléments d'information

8.3.1 Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

| | Montant | % |
|---|-------------|-------------|
| Actif | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | | |
| TOTAL Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | |
| Opérations de couverture | | |
| TOTAL Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | | |
| TOTAL Autres opérations | 0,00 | 0,00 |

8.3.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|-----------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 13 676,68 | 0,21 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

8.3.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|-----------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 13 676,68 | 0,21 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

8.3.4 Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | GBP | | CHF | | DKK | | Autres devises | |
|--|------------|------|------------|------|------------|------|----------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 432 599,61 | 6,72 | 162 026,91 | 2,52 | 148 527,74 | 2,31 | 117 107,63 | 1,82 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 53 611,40 | 0,83 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,66 | 0,00 |
| Comptes financiers | 661,54 | 0,01 | 9 274,75 | 0,14 | 1 140,33 | 0,02 | 841,94 | 0,01 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 122 980,65 | 1,91 | 450,18 | 0,01 | 458,34 | 0,01 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

8.3.5 Créances et dettes: ventilation par nature

| | 31/12/2019 |
|----------------------------|-------------------|
| Créances | |
| Ventes à règlement différé | 114 273,97 |
| Souscriptions à recevoir | 10 014,64 |
| Total des créances | 124 288,61 |
| Dettes | |
| Achats à règlement différé | 123 889,17 |
| Frais de gestion | 7 936,59 |
| Total des dettes | 131 825,76 |

8.3.6 Capitaux propres

8.3.6.1 Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|-------------------------------------|-------------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 1 666,0000 | 1 943 030,59 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -2 234,0000 | -2 541 241,41 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -568,0000 | -598 210,82 |

8.3.6.2 Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| Total des commissions acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

8.3.7 Frais de gestion

| | 31/12/2019 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 87 127,55 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,45 |
| Frais de gestion variables | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

8.3.8 Engagements reçus et donnés

8.3.8.1 Garanties reçues par l'OPC

Néant.

8.3.8.2 Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

8.3.9 Autres informations

8.3.9.1 Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2019 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

8.3.9.2 Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

| | 31/12/2019 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et <u>non inscrits</u> au bilan | 0,00 |

8.3.9.3 Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

| | Code Isin | Libellés | 31/12/2019 |
|--------------------------------|--------------|--------------------|------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 293 966,48 |
| Instruments financiers à terme | FR0007442496 | R-CO COURT TERME C | 293 966,48 |
| | | | 0,00 |

8.3.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables

8.3.10.1 Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Néant.

8.3.10.2 Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | 85 602,91 | 99 319,91 |
| Total | 85 602,91 | 99 319,91 |

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| MARTIN MAUREL VALEURS HUMAINES | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 85 602,91 | 99 319,91 |
| Total | 85 602,91 | 99 319,91 |

8.3.10.3 Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 21 996,90 | -175 180,43 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 21 996,90 | -175 180,43 |

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------------|--------------------|
| MARTIN MAUREL VALEURS HUMAINES | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 21 996,90 | -175 180,43 |
| Total | 21 996,90 | -175 180,43 |

8.3.11 Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

| | 31/12/2015 | 30/12/2016 | 29/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Actif net Global en EUR | 3 477 281,24 | 3 585 513,76 | 6 601 292,27 | 5 693 881,97 | 6 436 703,93 |
| Actif net en EUR | 3 477 281,24 | 3 585 513,76 | 6 601 292,27 | 5 693 881,97 | 6 436 703,93 |
| Nombre de titres | 3 474,0000 | 3 482,0000 | 5 643,0000 | 5 722,0000 | 5 154,0000 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | 1 000,94 | 1 029,73 | 1 169,82 | 995,09 | 1 248,88 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | -22,60 | 1,73 | 17,86 | -30,61 | 4,26 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | 6,98 | 12,34 | 15,22 | 17,35 | 16,60 |

8.3.12 Inventaire en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLIANZ SE | EUR | 1 000 | 218 400,00 | 3,39 |
| EVONIK INDUSTRIES AG | EUR | 4 300 | 117 003,00 | 1,82 |
| GERRESHEIMER AG | EUR | 1 600 | 110 400,00 | 1,72 |
| HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF | EUR | 1 650 | 152 130,00 | 2,36 |
| LEG IMMOBILIEN AG | EUR | 1 200 | 126 660,00 | 1,97 |
| MERCK KGA | EUR | 1 650 | 173 827,50 | 2,70 |
| SAP SE | EUR | 1 660 | 199 731,20 | 3,10 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 1 098 151,70 | 17,06 |
| BELGIQUE | | | | |
| KBC GROUPE | EUR | 2 450 | 164 297,00 | 2,55 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 164 297,00 | 2,55 |
| DANEMARK | | | | |
| ISS AS | DKK | 2 500 | 53 486,58 | 0,83 |
| ROCKWOOL INTERNATIONAL AS B | DKK | 450 | 95 041,16 | 1,48 |
| TOTAL DANEMARK | | | 148 527,74 | 2,31 |
| ESPAGNE | | | | |
| AMADEUS IT GROUP SA | EUR | 1 400 | 101 920,00 | 1,58 |
| INDITEX | EUR | 3 200 | 100 640,00 | 1,56 |
| RED ELECTRICA DE ESPANA | EUR | 8 800 | 157 740,00 | 2,46 |
| TELEFONICA | EUR | 18 500 | 115 199,50 | 1,79 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 475 499,50 | 7,39 |
| FRANCE | | | | |
| AEROPORTS DE PARIS | EUR | 860 | 151 446,00 | 2,35 |
| AIR LIQUIDE | EUR | 1 452 | 183 242,40 | 2,85 |
| ATOS | EUR | 2 200 | 163 504,00 | 2,54 |
| AXA | EUR | 8 300 | 208 413,00 | 3,23 |
| BOUYGUES | EUR | 3 800 | 143 944,00 | 2,24 |
| BUREAU VERITAS | EUR | 5 918 | 137 652,68 | 2,14 |
| CREDIT AGRICOLE | EUR | 14 500 | 187 412,50 | 2,90 |
| DANONE | EUR | 2 500 | 184 750,00 | 2,87 |
| L'OREAL | EUR | 350 | 92 400,00 | 1,44 |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | EUR | 350 | 144 970,00 | 2,25 |
| SAINT-GOBAIN | EUR | 2 850 | 104 025,00 | 1,62 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SA | EUR | 1 400 | 128 100,00 | 1,99 |
| SOCIETE BIC | EUR | 2 200 | 136 400,00 | 2,12 |
| SOCIETE GENERALE SA | EUR | 4 600 | 142 669,00 | 2,22 |

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| SR TELEPERFORMANCE | EUR | 570 | 123 918,00 | 1,93 |
| SUEZ SA | EUR | 11 000 | 148 335,00 | 2,30 |
| TOTAL FRANCE | | | 2 381 181,58 | 36,99 |
| IRLANDE | | | | |
| CRH PLC | EUR | 3 750 | 133 762,50 | 2,08 |
| TOTAL IRLANDE | | | 133 762,50 | 2,08 |
| ITALIE | | | | |
| AMPLIFON | EUR | 3 800 | 97 432,00 | 1,51 |
| ASSICURAZIONI GENERALI | EUR | 5 700 | 104 851,50 | 1,63 |
| ENEL SPA | EUR | 14 000 | 99 008,00 | 1,54 |
| INTESA SANPAOLO SPA | EUR | 82 500 | 193 751,25 | 3,01 |
| TOTAL ITALIE | | | 495 042,75 | 7,69 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| SES | EUR | 7 000 | 87 500,00 | 1,36 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 87 500,00 | 1,36 |
| PAYS-BAS | | | | |
| ASML HOLDING NV | EUR | 750 | 197 775,00 | 3,07 |
| KONINKLIJKE DSM | EUR | 500 | 58 050,00 | 0,90 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 255 825,00 | 3,97 |
| ROYAUME UNI | | | | |
| ASHTREAD GROUP PLC | GBP | 3 000 | 85 119,89 | 1,32 |
| AVIVA PLC | GBP | 13 000 | 63 976,26 | 0,99 |
| LINDE PLC | EUR | 970 | 185 076,00 | 2,89 |
| RELX PLC | GBP | 3 750 | 83 987,13 | 1,30 |
| VODAFONE GROUP PLC | GBP | 60 000 | 103 497,88 | 1,61 |
| WOOD GROUP (JOHN) | GBP | 20 500 | 96 018,45 | 1,49 |
| TOTAL ROYAUME UNI | | | 617 675,61 | 9,60 |
| SUEDE | | | | |
| ERICSSON(LM) B | SEK | 15 000 | 117 107,63 | 1,82 |
| TOTAL SUEDE | | | 117 107,63 | 1,82 |
| SUISSE | | | | |
| BARRY CALLEBAUT AG | CHF | 36 | 70 912,11 | 1,10 |
| LONZA GROUP NOM. | CHF | 280 | 91 114,80 | 1,42 |
| TOTAL SUISSE | | | 162 026,91 | 2,52 |
| TOTAL Actions & val. ass. dg. sur marchés régl. ou ass. | | | 6 136 597,92 | 95,34 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 6 136 597,92 | 95,34 |

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| Organismes de placement collectif OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| R-CO COURT TERME C | EUR | 74 | 293 966,48 | 4,57 |
| TOTAL FRANCE | | | 293 966,48 | 4,57 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 293 966,48 | 4,57 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 293 966,48 | 4,57 |
| Créances | | | 124 288,61 | 1,93 |
| Dettes | | | -131 825,76 | -2,05 |
| Comptes financiers | | | 13 676,68 | 0,21 |
| Actif net | | | 6 436 703,93 | 100,00 |

| | | | | |
|--------------------------------|-----|------------|----------|--|
| MARTIN MAUREL VALEURS HUMAINES | EUR | 5 154,0000 | 1 248,88 | |
|--------------------------------|-----|------------|----------|--|